

# Le Botanique contre-attaque

## CIRQUE ROYAL L'opérateur estime que la balle est dans le camp de la Ville

► Le Botanique attend toujours la réponse à sa proposition de faire fonctionner, à titre provisoire, le Cirque royal.  
► Annie Valentini, directrice du Bota, espère toujours récupérer la gestion de la salle.

Le 2 août dernier, « l'affaire Cirque royal » connaissait un nouveau rebondissement avec la décision du Conseil d'Etat, saisi en extrême urgence par le Botanique, d'interdire à la Ville le droit de gérer la salle de la rue de l'Enseignement « même de manière précaire ». C'était en effet, jusque-là, une solution trouvée par le collège des bourgmestres et échevins pour éviter l'annulation de la saison 2017/2018. Quitte à passer outre l'arrêt rendu le 30 juin par la cour d'appel de Bruxelles qui relevait l'absence d'impartialité dans l'attribution de la gestion du Cirque par la Ville à l'ASBL Brussels Expo dont le président n'est autre que le bourgmestre Philippe Close (plusieurs mandataires de la Ville se retrouvent également au C.A. de Brussels Expo qui gère déjà le Palais 12 et la Madeleine).

Suite à la décision du Conseil d'Etat, Fabrizio Gentile, le directeur de Brussels Expo, n'hésitait à parler d'esprit revanchard du Botanique qui, selon lui, fait preuve d'un acharnement juridique qui revient à « saboter l'offre culturelle à Bruxelles et porter un grave préjudice aux organisateurs, artistes et spectateurs ».

Une telle accusation a évidemment fait bondir Annie Valentini, la directrice du Botanique, qui a tenu à nous faire

parvenir son courrier en date du 7 juillet envoyé au collège bruxellois et qui n'a toujours pas reçu de réponse. Dans cette lettre, le Bota se disait disposé à assurer la continuité, à titre précaire, du Cirque royal, dans les plus brefs délais. Et cela jusqu'à ce que le juge de première instance ait statué sur le fond (normalement pas avant juin 2018 !).

### La remise en état est possible

Le Botanique, en quittant le lieu, l'a vidé des sièges du parterre et du matériel technique dans lequel il avait investi pour près d'un million d'euros. C'est sur les fonds propres dégagés par le Cirque

royal que cet investissement avait été réalisé. « En moyenne, la salle dégage un bénéfice de 300 à 400.000 euros par an », nous a confirmé Annie Valentini. « Ce matériel se trouve dans un entrepôt que nous louons et nous sommes tout à fait disposés à remettre tout en état en une quinzaine de jours. C'est une option possible. Ce serait la solution la plus intéressante pour tout le monde. » On pourrait imaginer que la Ville rachète au Botanique ce matériel, « mais cette question n'a jamais été évoquée », admet M<sup>me</sup> Valentini.

« Il s'agit d'obstination et d'acharnement de leur part. Aujourd'hui, la balle est dans leur camp. Nous avons perdu l'appel d'offres dans des conditions qui ne nous paraissent pas acceptables. Mais on est toujours prêts à discuter. Ce serait raisonnable qu'ils nous contactent mais jusqu'ici la Ville s'est montrée fort déraisonnable, et ne respecte pas les règles, comme l'ont confirmé les décisions de justice. »

Paul-Henri Wauters, le programmeur du Botanique, estime pour sa part que la Ville fait tout pour fragiliser le

Botanique en tant qu'opérateur qui, avec cette salle de 2.000 places, pouvait faire jeu égal avec l'AB. « Tout ceci est d'une tristesse épouvantable. La Ville s'obstine, on s'attend à tout de sa part mais nous persévérons dans la défense de notre cause, dans un marché entaché d'irrégularités. On résiste. On ne s'est

pas battus pour rien. On espère que le Botanique, au printemps prochain, pourra participer à une solution. »

En attendant, il serait peut-être temps que le Botanique et la Ville se retrouvent autour d'une table. Ce qui n'a jamais été fait depuis que la Ville a signifié au Bota son intention de ne pas renouveler le bail d'exploitation de cette salle qui lui appartient. ■

THIERRY COLJON

### DÉLOCALISÉ

#### Raphael à la Madeleine

En attendant, les organisateurs de concerts cherchent des solutions. Il y en a peu. Le site internet du Cirque royal est toujours fermé. Le concert de Raphael (photo), prévu le 20 octobre, est transféré le même soir à la Madeleine.

« C'est le seul lieu envisageable, nous a confirmé son agent Arnaud De Koninck de Progress Booking. Tout cela nous complique les choses. Nous faisons déjà le Forum à Liège avec Raphael, mais nous ne voulons pas courir le risque d'une deuxième date là-bas qui obligerait les Bruxellois de s'y déplacer. La Madeleine, c'est mille places. On espérait faire plus au Cirque. Nous avons des options pour d'autres artistes, nous allons voir avec l'AB et la Madeleine ce qui est possible. En attendant... »